

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

OBJET : Cotisations 2020

REF. : Délibérations du Conseil Communautaire du 4 juin 2020

EXPOSÉ

La Communauté de Communes verse, chaque année, des cotisations aux organismes dont elle est membre.

Par délibération en date du 4 juin 2020, le Conseil Communautaire a décidé de donner délégation au Bureau afin de procéder aux versements des cotisations, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Pour l'année 2020, il vous est proposé d'approuver l'adhésion aux organismes figurant dans le tableau ci-dessous.

Cotisations 2020 :

Bénéficiaires	Montants 2020
TOURISME	
Fédération Nationale – OTI de France	400,50 €
AUTRES	
Réseau Grand Ouest	600,00 €
Réseau National Musique Handicap	100,00 €
Totaux	1 100,50 €

DÉCISION

Compte tenu de ce qui précède, et après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident :

- d'approuver l'adhésion aux organismes mentionnés ci-dessus, pour l'année 2020,
- d'autoriser M. le Président ou le M. Vice-Président délégué à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant
Le 15

Le Pré

Alain H



Le Président,

Alain HUNAULT

AR-Préfecture

044-200072726-20200922-348-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-09-2020

Publication le : 22-09-2020

Communauté de Communes Châteaubriant
Bureau communautaire du 15 septembre 2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT - DERVAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le quinze septembre, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Châteaubriant - Derval se sont réunis au siège de la Communauté de Communes à Châteaubriant, sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

	<i>Présent (e)</i>	<i>Absent (e) ou Excusé (e)</i>
M. Elias AMIOUNI		X
M. Rudy BOISSEAU	X	
Mme Catherine CIRON		X
M. Sébastien CROSSOUARD	X	
M. Dominique DAVID	X	
M. Bruno DEBRAY		X
Mme Isabelle DUFOURD BOUCHET	X	
M. Philippe DUGRAVOT	X	
M. Patrick GALIVEL	X	
Mme Marie-Pierre GUERIN	X	
M. Alain GUILLOIS	X	
M. Alain HUNAUT	X	
Mme Edith MARGUIN	X	
M. Jean-Luc MARSOLLIER	X	
M. Michel POUPART	X	

AR-Préfecture

044-200072726-20200922-348-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-09-2020

Publication le : 22-09-2020



Le Président,

Alain HUNAUT